

Cocotte et Lady

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **30 (1892)**

Heft 27

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193040>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

morceaux, intitulé : *Première bonne*, qui vient de nous tomber sous la main, nous a fait passer de gais instants ; aussi ne pouvons-nous résister à l'envie d'en détacher quelques lignes pour nos lecteurs.

Il s'agit de deux époux qui se concertent sur le choix d'une bonne. Ils cherchent depuis trois semaines ; mais voulant une bonne comme il n'en existe pas, comme il n'en existera jamais, c'est en vain qu'ils se sont renseignés de tous côtés.

Il leur a fallu forcément recourir aux bureaux de placement, et dès lors plus de cinquante bonnes ont défilé devant madame, qui, en désespoir de cause, a fini par prendre la première venue.

Voici l'allocution qu'elle lui adressa à son arrivée à la maison :

— Ma fille, la maison n'est pas dure, mais il y a de quoi s'occuper. Je m'en vais vous dire en quoi consistera votre travail ; écoutez-moi bien, afin que je n'aie plus besoin d'y revenir. D'abord j'entends que vous soyez levée tous les jours à six heures ; être matinale entretient la santé. Vous commencerez par faire la salle à manger, ensuite les chaussures. Monsieur salit beaucoup. Vous battez ses habits sur le palier et vous nettoierez mes robes à la fenêtre. Nous déjeunerons à neut heures, parce qu'il faut que monsieur soit à dix heures à son ministère ; nous nous contentons des restes du diner et d'un plat, soit d'œufs, soit de légumes. Après le déjeuner, vous aurez à faire la chambre à coucher ; vous n'époussèterez pas les étagères ; il y a des choses très susceptibles ; ce soin me regarde. Vous aurez une demi-heure pour vous habiller ; je n'aime pas la coquetterie, mais je veux que l'on soit toujours propre. Votre tablier devra vous durer deux jours. Une fois habillée, vous vous occuperez du diner. Je descendrai tout à l'heure avec vous, afin de vous faire connaître les fournisseurs. Nous sommes assez regardants, monsieur et moi, pour la nourriture. Tous les jeudis, le pot-au-feu ; tous les dimanches, le gigot de mouton ou une volaille. Il est rare que nous ayons du monde à diner plus de deux ou trois fois par mois. Nous avons du vin en cave et du charbon. On nous monte l'eau et le pain. Vous voyez qu'il ya bien des petites douceurs. Par exemple, vous savonnerez et vous repasserez une fois par semaine, vous frotterez tous les jours. Il faudra aussi que votre cuisine soit lavée chaque soir avant de vous coucher : ne remettez jamais la vaisselle au lendemain, c'est un très mauvais système. Quand vous aurez un moment de loisir dans la journée, vous aiguisez les couteaux, vous entretenez les boutons de porte, vous nettoierez les peignes. Je ne peux pas souffrir

qu'une bonne reste à rien faire, la bouche ouverte comme b, a, ba. Le soir vous raccommodez le linge. Vous aurez un jour de sortie par mois. Je n'ai pas besoin de vous recommander la modestie au dehors ; si j'apprenais que vous ayez mis le pied dans un bal public je vous renverrais sur-le-champ. Je n'aime pas votre nom de Joséphine ; vous vous appellerez Marie. Toutes les bonnes s'appellent Marie. Evitez de vous lier avec les autres domestiques de la maison ; ne vous familiarisez pas avec le concierge, et n'entrez dans la loge que le moins possible. Ah ! j'oubliais : vous vous coucherez sans chandelle, de peur des incendies. C'est tout. — Je crois que vous vous plairez beaucoup ici, ma fille.

L'afféré Martin.

Dào teimps iò n'ira dézo la patta dè l'or, ne lâi fasâi pas adé tant bio po lè Vaudois. S'on sé conteintâvé dè laissi fèrè lo dimiâo, dè payi lè z'impoù sein renasquâ, et qu'on n'âobliâi pas dè portâ dè bounan à monsu lo bailli, cein n'allâvé pas onco tant mau ; mâ failâi pas bordenâ, ni âo cabaret, ni à catson, kâ sè trovâvé adé dâi dzapets po vo dénonci âo bailli, et hardi ! failâi traci âo cliou. Lo brâvo majo Davet, dè son viveint, avâi bin coudi essiyi dè fèrè botsi cé comerce ; mâ lo pourro coo n'a pas su lâi s'èin preindrè et, coumeint vo sèdè, cein a mau fini por li.

Mâ quand lo grabudzo a coumeinci ein France, dào teimps dè Thévenaz et dè Louis Dize-houit, on a assebin coumeinci à ronnâ pè chàotrè, kâ cliâo galés dè pè Berna aviont tant d'apétit qu'on étâi d'obedzi dè l'âo bailli la metse dé pan et que ne no restâvé què lo pâi ; et quand viront qu'on cresenâvé, furont pi què la gratta po cliâo que menâvont lo mor.

L'est adon que sè passâ l'afféré Martin, que tot cein est imprimâ dein on lâivro que lâi a su la foretta : *Le Pays de Vaud de 1789 à 1791, par Paul Maillefer*, on professeu dè pè Lozena.

Vaitsé don cein qu'èin est :

Lo seigneu dè Carodze, dein lo distrit d'Ouron, qu'avâi petètrè dâi felhiès à mariâ et que trovâvé que la dima dào bliâ lâi rapportâve pas prâo po l'âo fèrè on bio trossé, avâi z'u lo toupet dè mettrè la dima su lè truffès, que cein ne s'étâi onco jamé vu ; assebin lè paysans dè Mézire et dè Carodze alliront reccliamâ. Mâ lo seigneu amâvé tant lo ramequin et l'étâi tant fou dè la papetta âo poret, que ne vullie pas ouèrè parlâ dè ne pas dimâ lè truffès, et l'âo fe que porrà petètrè l'âo rabatrè su oquîè d'autro ; mâ coumeint n'avâi pas lizi dè distiutâ avoué leu, l'âo dit d'allâ ein derè dou mots âo tsatellan Reymond, greffier dè la justice dè Mézire.

Lè paysans, quand l'ouïont cein, demandont âo menistrè, qu'étâi monsu Martin, d'avâi la bontâ d'allâ tsi stu Reymond po tâsi dè s'esquivâ dè la dima dâi truffès.

Monsu Martin, qu'étâi on crâno zigue et on bon Vaudois, lâi va et tràovè lo gratta papâi Reymond ein tenâblia dè justice. Lâi fâ :

— Ditès vâi, monsu lo secretéro, que ditès-vo dâi truffès ?

L'autro, que ne savâi pas iò l'èin volliâvé veni, lai repond :

— Eh bin, lè truffès, que le séyont boulâitès, frecachès, âo bin dein la soupa, l'est on boun'afféré.

— N'est pas cein que vo demando, fe Martin, mâ quin n'espèce dè recorta est-te cein ; est-te dè la granna âo bin dào jerdinadzo ?

Lo gratta papâi que coumeincè à com-preindrè, lâi dit : « Ma fai, monsu lo menistrè, l'est bin molèsi dè vo repondrè tot lo drâi, kâ c'est oquîè que demandè à ètrè ruminâ on bocon. »

— Ao bin pas tant què cein, repond Martin ; dein ti lè pays dào mondo, lè truffès ne sont pas dè la granna, mâ bo et bin dào jerdinadzo, coumeint lè tchoux, lè favioulès et lo tserfouliet, et ne dusont pas ètrè dimâiès. Qu'èin ditès vo, monsu Nicolâ ? se fe à l'assesseu dè Mézire.

L'assesseu fe signo què na.

— Eh bin, se fe Martin, cliâo dè Carodze et dè Mézire refusont la dima su lè truffès, et l'ont réson ; n'est pas coumeint vo, monsu Emery, se fe à l'assesseu dâi Tiulâiès, que vo z'ai conseinti à tot dein voutra coumouna, mâ vo volliâi prâo vo z'èin repeintrè.

Ma fai Martin l'âo z'a de l'âo z'afférés sein quequelhi ; mâ lo tsatellan a tot redipettâ âo seigneu, qu'a tot redipettâ pè Berna, et m'einlèvine se dou dzo après lè gendarmes ne sont pas vègnâi eimpogni lo menistrè po lo menâ à Berna.

Mâ quand on a cein su, on a coumeinci à ronna dein tot lo canton dè Vaud, que lè monsus dè Berna n'ont pas ousâ mettrè lo menistrè à l'ombro, et l'on reinvoyi à Mézire ; mâ tot parâi cein a étâ on afféré que cliâo qu'étiont dâi z'epoâiriâo ont coumeinci à cheintrè que la patta dè l'or pèsâvé on bocon trào, et petit z'a petit sè sont allurâ tant qu'âo momeint iò on a fé reinfatâ la bite dein sa tanna et iò on a pu sè redzoï à la fita dào quatoozè.

Cocotte et Lady.

Une des grandes maisons de commerce de la Suisse française possédait un charmant attelage : deux chevaux gris pommelé, qui se ressemblaient comme des jumeaux dans l'allure, la taille et la couleur. Tout le monde les regardait passer et admirait le trot gracieux de ces deux

belles bêtes, qui faisaient le bonheur de leur propriétaire.

Tout à coup, un accident grave arrivé à Cocotte exigea son abattage. Ce fut là, comme bien on pense, un gros chagrin pour la maison, dont l'unique préoccupation, dès lors, fut celle de retrouver un cheval qui pût remplacer Cocotte.

Aussi avait-on dit au représentant de la maison : « Si jamais dans vos voyages vous venez à rencontrer un cheval qui puisse remplacer Cocotte, n'en manquez pas l'achat ; nous vous donnons carte blanche. »

Dix-huit mois s'écoulèrent sans qu'on puisse atteler à côté de Lady un cheval assorti. On finit par en prendre son parti, et l'on se décida même à vendre Lady à un ancien client, qui le revendit deux ou trois jours après avec bénéfice.

Le représentant de la maison, qui se trouvait en voyage et ignorait le fait, est tout à coup frappé à la vue d'un cheval gris pommelé, mis en vente sur un champ de foire de la Suisse allemande, — et qui n'était autre que Lady.

— Voilà mon affaire, se dit-il avec joie : c'est le portrait de Cocotte ; attelé à côté de Lady, comme ils seront bien assortis !... J'ai enfin mis la main sur ce que le patron a cherché en vain jusqu'ici !

Le cheval fut acheté à un beau prix, — quand on fait une pareille trouvaille, on ne marchand pas, — et expédié immédiatement à la maison, accompagné d'un des garçons d'écurie de l'hôtel où logeait notre voyageur.

Le lendemain soir, Lady rentrait au bercail, au grand étonnement de son maître, qui dut le payer 250 francs de plus qu'il ne l'avait vendu !

Un nouveau député.

Il y a de cela huit ou dix ans. Un bon papa, nouveau député, assistait pour la première fois à une session du Grand Conseil. A plusieurs reprises, la grande majorité des électeurs de son cercle lui avaient donné leurs suffrages, mais il avait toujours décliné les honneurs de la députation, car il se faisait une idée exagérée des difficultés d'une pareille charge : il aurait à faire des discours, et il n'était pas orateur ; des rapports de commission, et il n'avait pas suffisamment de style, ni d'orthographe.

Il se figurait, en outre, que n'ayant pas l'habitude du monde, il se trouverait très gêné au milieu des députés de la ville :

— J'suis pas fait pour ça, répondait-il quand on l'engageait à accepter une candidature.

Enfin, vinrent de nouvelles élections, et sur les instances répétées de ses amis politiques il se laissa faire.

Et après avoir assisté à quelques séances de notre corps législatif, où il s'était

borné à approuver ou désapprouver par des mouvements de tête, à voter comme les amis et à se rafraîchir au café Bize, il fut tout étonné de la facilité avec laquelle on pouvait s'acquitter de son mandat de député.

Un jour, en rentrant à l'hôtel où il logeait, il y rencontra un de ses électeurs les plus dévoués.

— Bonjour, monsieur le conseiller, lui dit ce dernier, j'ai appris avec plaisir votre nomination ; vous avez bien fait d'accepter cette fois... Comment ça va-t-il par là ?

— Eh bien, ça va comme sur des roulettes ; aussi nous voulons boire un verre de quelque chose de bon... Garçon, donnez-moi voir l'horaire des vins.

Et sitôt après les deux amis sablaient une bouteille de Dézaley.

Le député reprit :

— Oui, oui, ça va très bien, je me plais assez par ce Grand Conseil ; c'est pas du tout ce que je croyais... On n'a presque rien à faire ; et puis on trouve de bons amis... Si on s'ennuie à la séance, on va boire un verre ; le soir on fait un binocle... C'est un plaisir.

— Eh bien, vous voyez, monsieur, que vous avez bien fait d'accepter.

— Ma foi, je ne m'en repens pas... Goûtons-voir c't'affaire... A la vôtre.

— De tout mon tueur, monsieur le conseiller... Ah ! voilà une fine goutte !

Boutades.

On sait que la manie du calembour devient de plus en plus chronique en France, témoin celui-ci :

Ensuite des mesures sévères prises dernièrement à Paris, contre les chiens à l'occasion de cas de rage, on se plait à mettre dans la bouche de M. Lozé, préfet de police, le mot suivant :

« Me voici l'émule d'Apollon ; je suis le père d'une nouvelle muse : La muse... lière ! »

Ici ce n'est plus la rage des chiens, c'est celle du calembour.

Une charmante coquille imprimée dans une revue financière :

« Les dividendes seront payés aux actionnaires au « piège » de la Société. »

Un pique-assiette se plaint d'avoir été éconduit d'une maison autrefois hospitalière :

— Il me semblait, lui dit son interlocuteur, qu'il y avait là toujours table ouverte...

— La table est peut-être ouverte, mais la porte est malheureusement fermée.

Un jeune homme de Rossinières, dont le frère jouait de la flûte, désirait vivement apprendre à jouer de cet instrument, mais il ne pouvait y parvenir. Un

soir que son frère, assis devant la maison, exécutait un air qui lui plaisait, il arracha la flûte de ses mains, en disant : *Bailli-la mé pi : ora que l'est eimmoddié, prau la mena.*

Après un tour de valse :

X... reconduit sa danseuse à sa place mais, au lieu de se retirer après les compliments d'usage, il reste planté debout devant elle.

— Vous désirez quelque chose, monsieur ? lui demande la jeune fille.

— Mon claque, mademoiselle, qui a l'honneur de se trouver actuellement sur la même chaise que vous !

Un paysan qui devait se marier fit attendre très longtemps le pasteur appelé à lui donner la bénédiction nuptiale. Ce lui-ci l'aborde en sortant de l'église et lui dit d'un ton sec : « Dites-moi, B... une autre fois tâchez de venir de meilleure heure. » Et l'époux lui répond : « Soyez tranquille, messieu le ministre vous pouvez bien croire que je ne veux pas en faire métier ».

Un jeune homme se hasarde à demander la main d'une demoiselle à prétentions aristocratiques.

— Vos parents étaient de simples bourgeois, lui dit le père avec hauteur. Vous êtes nés dans l'obscurité.

— Oh ! que non, monsieur, je suis venu au monde à midi un quart.

Mot de la charade de samedi.
Sapin. — 49 réponses justes. La prime est échue à M. Emile Favre, buraliste postal, Romont.

Logogriphe.

Sur mes quatre pieds, je suis pierre,
Et, sans ma tête, une prière.

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE
Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité ; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrements.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27,25. Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,—. — Canton de Genève 3 % à fr. 103,50. De Serbie 3 % à fr. 79,—. — Bari, à fr. 58,—. — Barletta, à fr. 38,—. — Milan 1861, à fr. 38,—. — Milan 1866, à fr. 11,50. — Venise, à fr. 25,50. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 103,—. — Bons de l'Exposition, à fr. 6,50. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 13,—. — Tabacs serbes, à fr. 12,—. *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres.* — **J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud.** — 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers.*